

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry into Foreign Interference  
in Federal Electoral Processes and  
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère  
dans les processus électoraux et les  
institutions démocratiques fédéraux

## Addendum au résumé d'interrogatoire à huis clos d'anciens conseillers à la Sécurité nationale et au renseignement auprès du premier ministre : David Morrison, Vincent Rigby, Michael MacDonald et Greta Bossenmaier\*

M. David Morrison, M. Vincent Rigby, M. Michael MacDonald et M<sup>me</sup> Greta Bossenmaier ont été interrogés par les avocats de la Commission au cours d'audiences à huis clos tenues entre le 28 février et le 6 mars 2024. Cet addendum contient des informations fournies par les témoins, qui sont pertinentes pour la partie C du mandat de la Commission et qui, selon la Commissaire, ne porteraient pas préjudice aux intérêts cruciaux du Canada ou de ses alliés, à la défense nationale ou à la sécurité nationale.

### Note aux lecteurs :

- Les segments de texte entre crochets sont des notes explicatives fournies par les avocats de la Commission pour aider le lecteur.

## 1. Interrogatoire effectué par les avocats de la Commission

### 1.1 Circulation du renseignement lié à Michael Chong

- [1] Les avocats de la Commission ont examiné le renseignement obtenu en 2021 portant sur les efforts déployés par la République populaire de Chine (« **RPC** ») pour recueillir des informations sur Michael Chong et d'autres députés ayant soutenu la motion concernant les Ouïghours, en vue d'éventuellement les sanctionner. Les avocats de la Commission ont alors demandé au groupe pourquoi il semblait que des mesures sérieuses, telles que la décision de déclarer un diplomate de la RPC *persona non grata* (« **PNG** ») et une directive ministérielle concernant l'information des parlementaires sur

---

\* Traduction.

## NON CLASSIFIÉ

l'ingérence étrangère, avaient été prises en 2023 après les fuites dans les médias, plutôt qu'en 2021, lorsque le renseignement est apparu pour la première fois.

- [2] M. Morrison a souligné certaines mises en garde concernant les rapports et la formulation utilisée dans certains d'entre eux.
- [3] M. Morrison a également expliqué que tous les rapports mis en évidence par la Commission décrivent la possibilité de sanctions économiques, qui sont légales. Il a fait remarquer que l'imposition de sanctions économiques ne constitue pas une ingérence étrangère. Il a décrit les sanctions économiques comme un élément clé de la boîte à outils diplomatique de chaque pays. Il a affirmé qu'Affaires mondiales Canada (« **AMC** ») impose des sanctions économiques et mène également des recherches sur des fonctionnaires de divers pays, dont la RPC, en vue d'appliquer de possibles sanctions économiques. AMC a notamment appliqué des sanctions à des fonctionnaires chinois pour leurs activités au Xinjiang. M. Morrison a fait remarquer qu'au Canada, AMC doit atteindre un certain seuil en utilisant de l'information de sources ouvertes pour appliquer une sanction, car cette décision peut faire l'objet d'un contrôle judiciaire. Il a également expliqué que l'on n'est pas censé appliquer des sanctions aux membres de la famille d'une personne visée. Toutefois, il n'est pas nécessairement malveillant pour un diplomate de mener des recherches sur les personnes qui ont participé à la motion sur les Ouïghours.
- [4] M. Morrison a également expliqué la nature « action/réaction » des sanctions diplomatiques en soulignant que les autorités chinoises ont annoncé qu'elles sanctionnaient Michael Chong et tous les membres du sous-comité de la Chambre sur les droits de la personne et les relations extérieures en raison de la motion sur les Ouïghours, *après que* le Canada a sanctionné des fonctionnaires chinois à cause des activités de la RPC au Xinjiang.
- [5] M. Rigby a dit dans son témoignage qu'il était le conseiller à la Sécurité nationale et au renseignement auprès du premier ministre à l'époque où les rapports concernant M. Chong ont été diffusés pour la première fois. Il ne se souvient pas d'avoir lu ces rapports en particulier, mais il suppose qu'il l'a fait. Il a expliqué qu'en décidant comment réagir au renseignement, il aurait pris en considération certaines mises en

## NON CLASSIFIÉ

garde et le langage utilisé dans les rapports. Il a également fait remarquer que les termes utilisés dans les rapports étaient vagues. Il a aussi déclaré que la collecte d'informations sur des députés est une pratique courante des services diplomatiques et que les diplomates canadiens y ont aussi recours.

- [6] On a demandé à M. Rigby s'il avait demandé plus d'informations sur les rapports et il a répondu que non. Il a expliqué que cette affaire n'avait pas été précisément portée à son attention, si ce n'est qu'il avait reçu une copie de la NGE du SCRS informant le ministre que M. Chong et un autre député allaient recevoir une séance d'information. Il a peut-être eu une brève conversation avec le directeur du SCRS à ce sujet, mais il ne s'en souvient pas exactement. La question n'a pas été portée à l'attention du Comité des sous-ministres sur le renseignement pour qu'il prenne des mesures ou n'a pas été signalée autrement comme nécessitant une intervention urgente. M. Rigby comprenait que ce type de comportement faisait partie des méthodes utilisées par la RPC. Il a fait remarquer qu'auparavant il avait suggéré au premier ministre de donner à tous les députés une séance d'information sur l'IE.
- [7] M. Rigby estime qu'en voyant ces rapports, il aurait probablement pensé à surveiller la question, pour voir comment elle évoluerait. Il souhaite généralement obtenir un produit d'évaluation du renseignement pour ce type de rapport. Il n'avait pas l'habitude de présenter au premier ministre du renseignement non évalué. M. Rigby a expliqué qu'à aucun moment au cours de son mandat de conseiller à la Sécurité nationale et au renseignement auprès du premier ministre, il n'a reçu un produit particulier concernant M. Chong exigeant une mesure immédiate; au fil du temps, la question a plutôt pris lentement de l'ampleur. Il a expliqué que, dans son évaluation, il aurait été conscient des nuances de la formulation du rapport. Il a ajouté qu'après 30 ans dans la communauté de la sécurité et du renseignement, il a appris à ne pas tirer de conclusions hâtives et à ne pas appuyer prématurément sur le bouton de panique.
- [8] En ce qui concerne la question précise de savoir pourquoi le diplomate chinois a été déclaré PNG en 2023 et non en 2021, M. Morrison a déclaré que le *Globe and Mail* a fait erreur en indiquant que la décision de déclarer le diplomate chinois PNG en 2023 résultait des actions du diplomate à l'égard de M. Chong. Il a expliqué qu'en vertu de la

## NON CLASSIFIÉ

Convention de Vienne, les gouvernements n'ont pas besoin de fournir un motif pour déclarer un diplomate PNG, et que dans ce cas précis, aucun motif n'a été donné. Les gens ont supposé que la décision avait un rapport avec M. Chong [à cause des fuites dans les médias].

- [9] M. Morrison a expliqué qu'au contraire, au moment où AMC a décidé d'expulser le diplomate, le Ministère avait soulevé la question de l'ingérence étrangère auprès de l'ambassade de Chine environ 30 fois et dans quatre notes diplomatiques officielles sur une période de deux ans. La décision d'expulser le diplomate a été prise en 2023 pour exprimer le mécontentement du Canada face à l'ingérence étrangère de la Chine. En réponse, l'un des diplomates canadiens a été expulsé de Chine; la mesure n'a donc pas été prise à la légère.